

REGULARISATION du versement de la SUBVENTION de 70.200 Fr au budget de 1957 par la Trésorerie Générale.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Par gvis de crédit du 12 Janvier 1958, la Trésorerie Générale a versé pour frais de fonctionnement des centres médico-scolaires la subvention de 70.200 Fr

*tes. au Chapitre XLIII du budget de la Commune pour l'exercice 1957.
us. au chapitre XXI du budget de la Commune pour l'exercice 1957*

Je vous demande de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, la régularisation de cette subvention au budget de la Commune pour l'exercice 1957./.

*qui est soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
le 10 juillet 1958
le Secrétaire Général
Chef de Division délégué
Signé: Gavarini*

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
le 15 juillet 1958
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Y. Algis*